

RÉGION
NEUCHÂTEL
LITTORAL



LA LITTORALE

Voie verte express cyclable



objectif:ne
4 RÉGIONS, 1 AGGLOMÉRATION

Monsieur Emile Dubois

Conseiller communal de la Commune de
Boudry et membre des Commissions
Aménagement du territoire et Mobilité de
la Région Neuchâtel Littoral (RNL)

Bienvenue

Monsieur Thierry Pittet

Conseiller communal de la Commune de
La Grande Béroche et président de la
Région Neuchâtel Littoral (RNL)

Introduction

- Projet fédérateur (mesure-phare, objectif:ne)
- Projet s'inscrivant dans les ambitions régionales :
 - *Augmentation de la population*
 - *Attractivité / Qualité de vie*
 - *Innovation*
 - *Tourisme*
- Prise en compte des enjeux :
 - *Contenir l'augmentation du trafic et favoriser le report modal*
 - *Promouvoir le mouvement et la mobilité active*
 - *Répondre aux enjeux climatiques et énergétiques*
 - *Intégrer grâce au Guide régional d'aménagement des espaces extérieurs*

Monsieur Laurent Favre

Conseiller d'État, chef du Département
du développement territorial
et de l'environnement, République et
Canton de Neuchâtel

Stratégie cantonale en matière de mobilité



Un canton, un espace

Stratégie acceptée en votation populaire en février 2016
par plus de 84% de la population neuchâteloise.

Quatre piliers :

- Le RER (transports publics)
- Les routes nationales
- Les routes cantonales
- La mobilité douce (MD)



Contexte fédéral



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2022
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi



- Loi fédérale sur les voies cyclables entrée en vigueur le 1er janvier 2023
- D'ici au 1er janvier 2027, les cantons doivent planifier les réseaux de voies cyclables pour la vie quotidienne et les loisirs, y.c. les VTT
- Les cantons ont ensuite 20 ans pour mettre en œuvre leurs plans cyclables

Délai référendaire: 7 juillet 2022

Loi fédérale sur les voies cyclables

du 18 mars 2022

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 75a, al. 3, et 88 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 19 mai 2021²,
arrête:*

Section 1 Dispositions générales

Art. 1 Objet

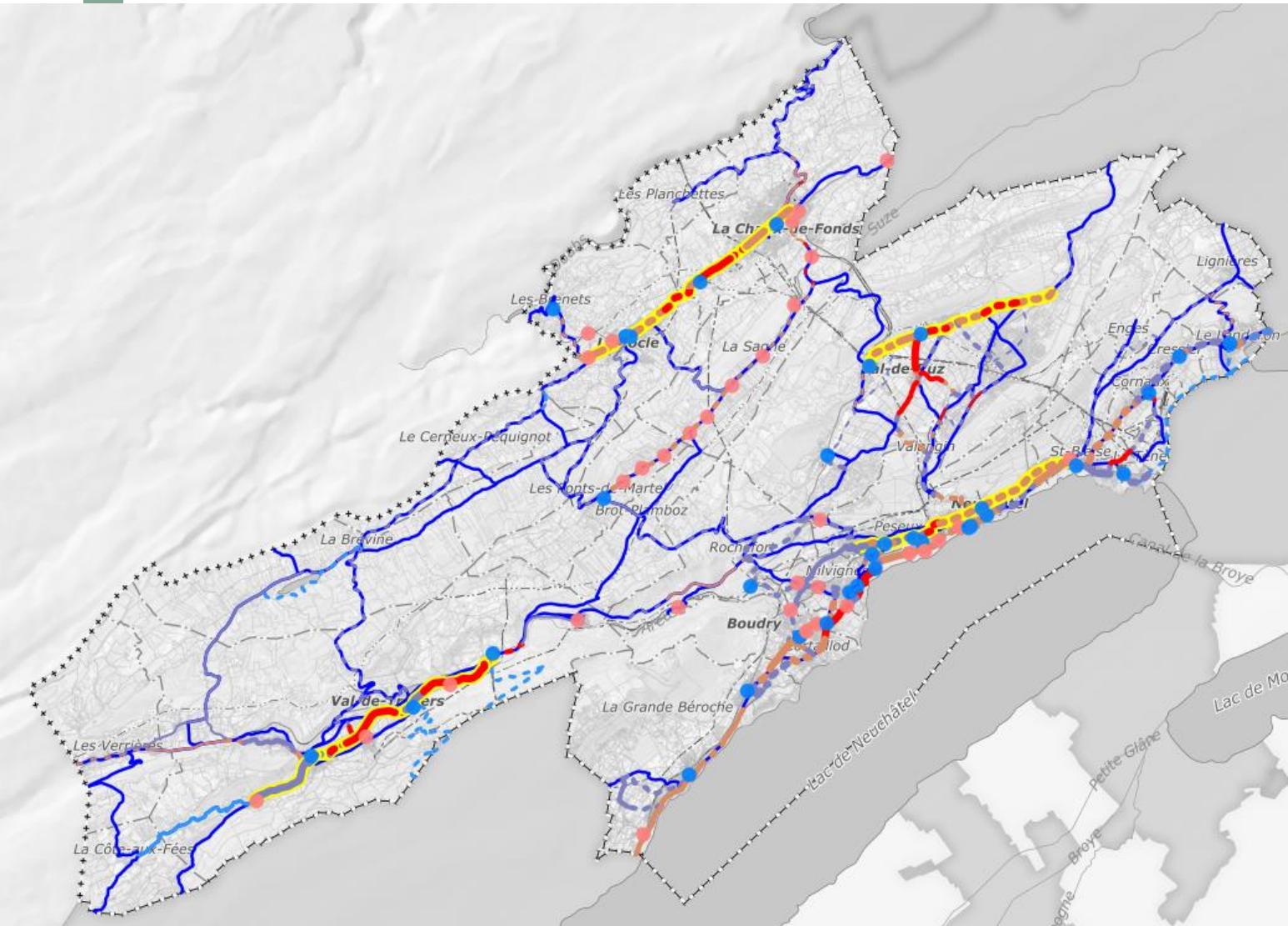
La présente loi règle:

- a. les principes que les cantons et les communes doivent respecter en matière de planification, d'aménagement et d'entretien des réseaux de voies cyclables;
- b. le soutien que la Confédération apporte aux cantons et aux communes en matière de planification, d'aménagement et d'entretien des réseaux de voies cyclables et en matière d'information du public sur ces réseaux;
- c. les tâches de la Confédération dans le domaine des réseaux de voies cyclables.

Art. 2 Réseaux de voies cyclables

Les réseaux de voies cyclables sont des voies de communication interconnectées et

Révision en cours du PDCMC



2016

**NE MOBILITÉ
2030**

Un canton, un espace
mobilisons-nous !

2018

LOI SUR LA MOBILITÉ DOUCE (LMD)

PLAN DIRECTEUR CANTONAL DE
MOBILITÉ CYCLABLE (PDCMC)

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

RÉALISATION

COMMUNICATION

2023

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LVC

2024

1ÈRE CAMPAGNE DE PROMOTION DE
LA MOBILITÉ CYCLABLE

2027

ENTRÉE EN VIGUEUR DU PDCMC
RÉVISÉ

Mise en œuvre du PDCMC

Financé par
le crédit
d'entretien
durable des
routes
cantonales

Axes	Localisation	CAD	MD	Bruit	PA	Environnement	Parten. cmnes
RC 5	Neuchâtel, Monruz – Saint-Blaise	X	X	X	X	X	X
RC 169	Les Brenets, traversée du village		X	X			X
RC 2185	Saint-Blaise, rue de la Maigroge et suite	X	X	X	X		X
RC 2186	Enges, traversée du village		X				X
RC 2326	Le Cachot – douane du Gardot		X				X
RC 2327	La Soldanelle – La Clé d'Or						
RC 1161	Thielle, traversée du village	X	X				X
RC 5	St-Blaise – Cornaux, piste cyclable		X			X	X
RC 1002	Cortaillod, rue du Sachet		X	X			X
RC 5	Neuchâtel, Prébarreau – Poste	X	X	X			X
RC 5	Colombier, carrefour des Chézards	X					X
RC 173	Colombier, route de Sombacour	X	X	X			X
RC 1003	STEP des Quarres, aménagement batraciens					X	
RC 1356	Chézard – Dombresson, piste cyclable	X				X	X
RC 2170	Fenin, traversée du village						X
RC 2226	La Gôte aux Fées, traversée du village						v

Exemple de réalisation en cours

RC5 Monruz - Saint-Blaise



Exemple de réalisation en cours

RC5 Saint-Blaise - Cornaux



Madame
Violaine Blétry-de Montmollin

Conseillère communale de la Ville de
Neuchâtel et présidente de la
Commission Aménagement du territoire
de la Région Neuchâtel Littoral (RNL)

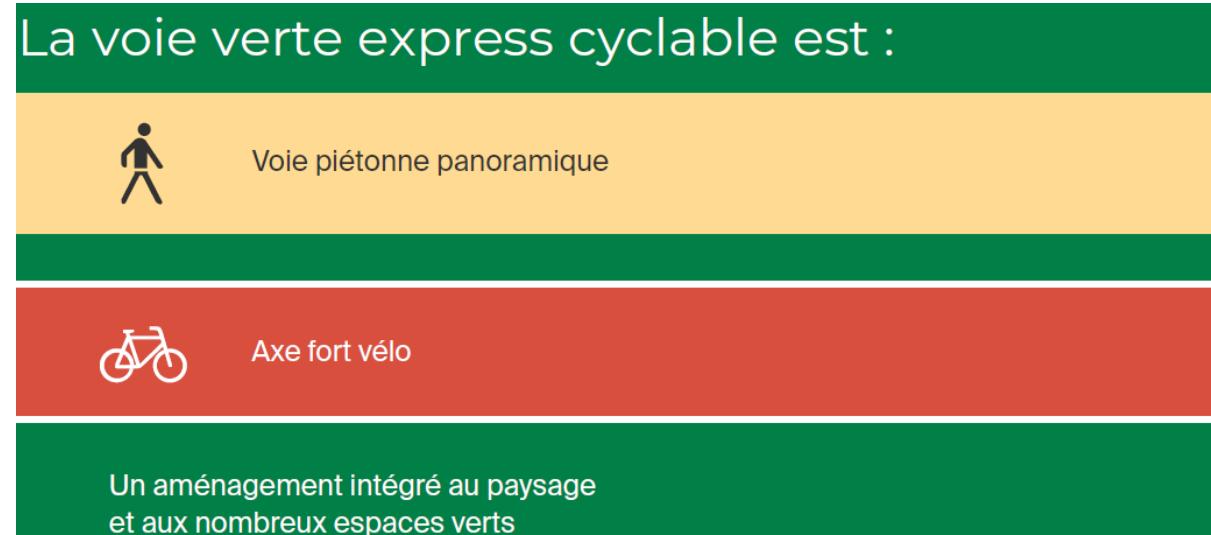
La Littorale - Historique

Projet d'envergure qui a mobilisé deux commissions depuis 2023

Deux études :

- Plausibilité de l'infrastructure et faisabilité politique
- Analyse de tracés et faisabilité technique

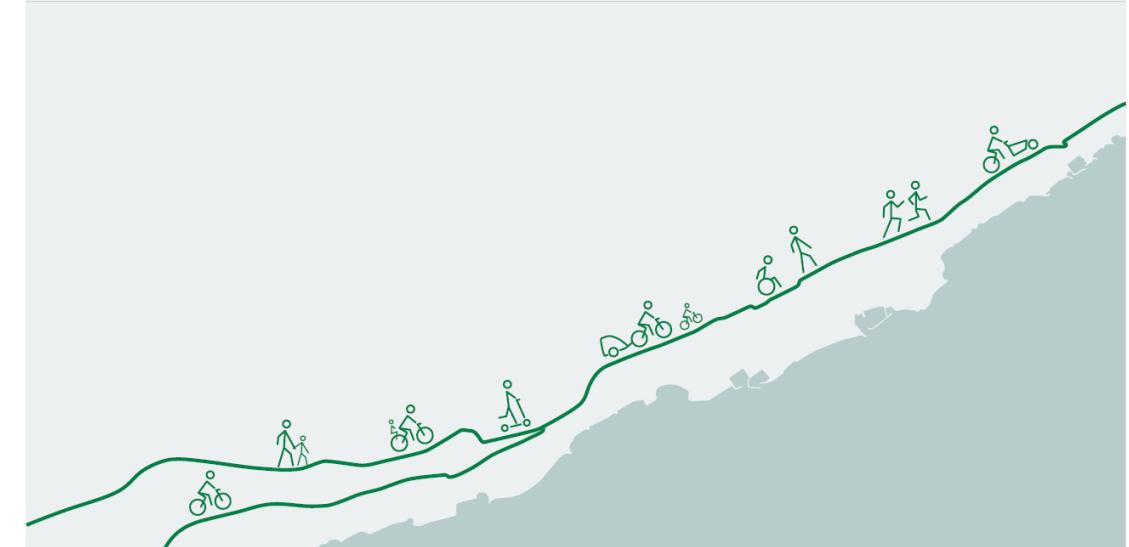
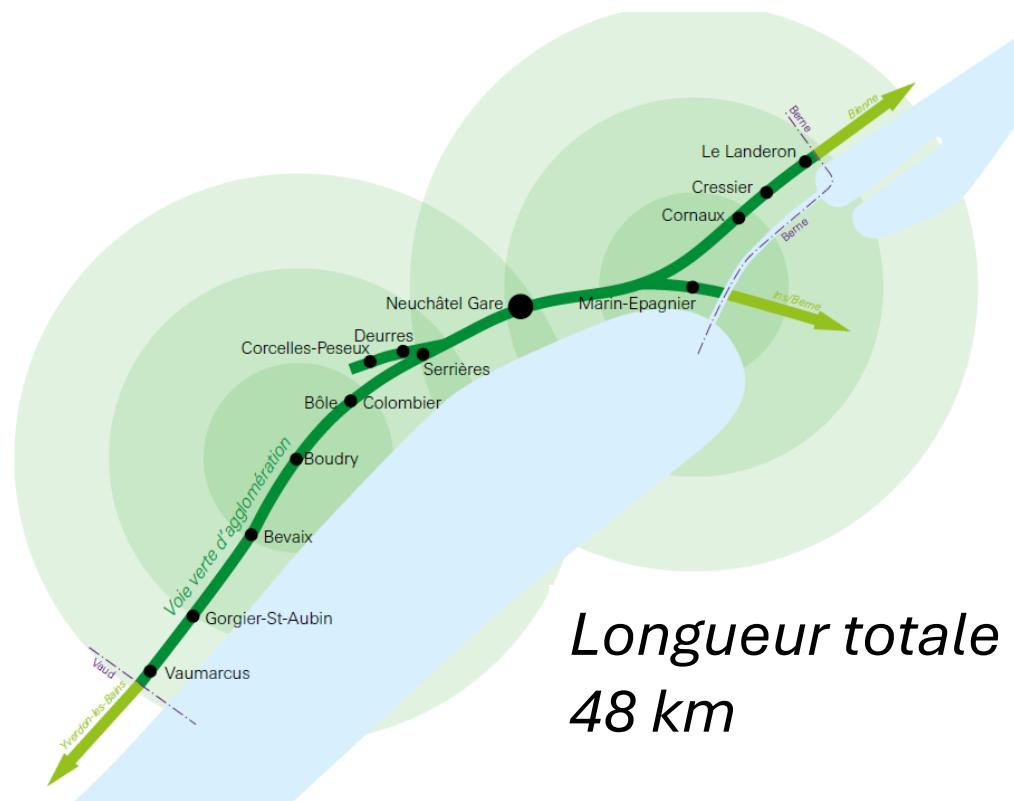
Canton partenaire depuis le début



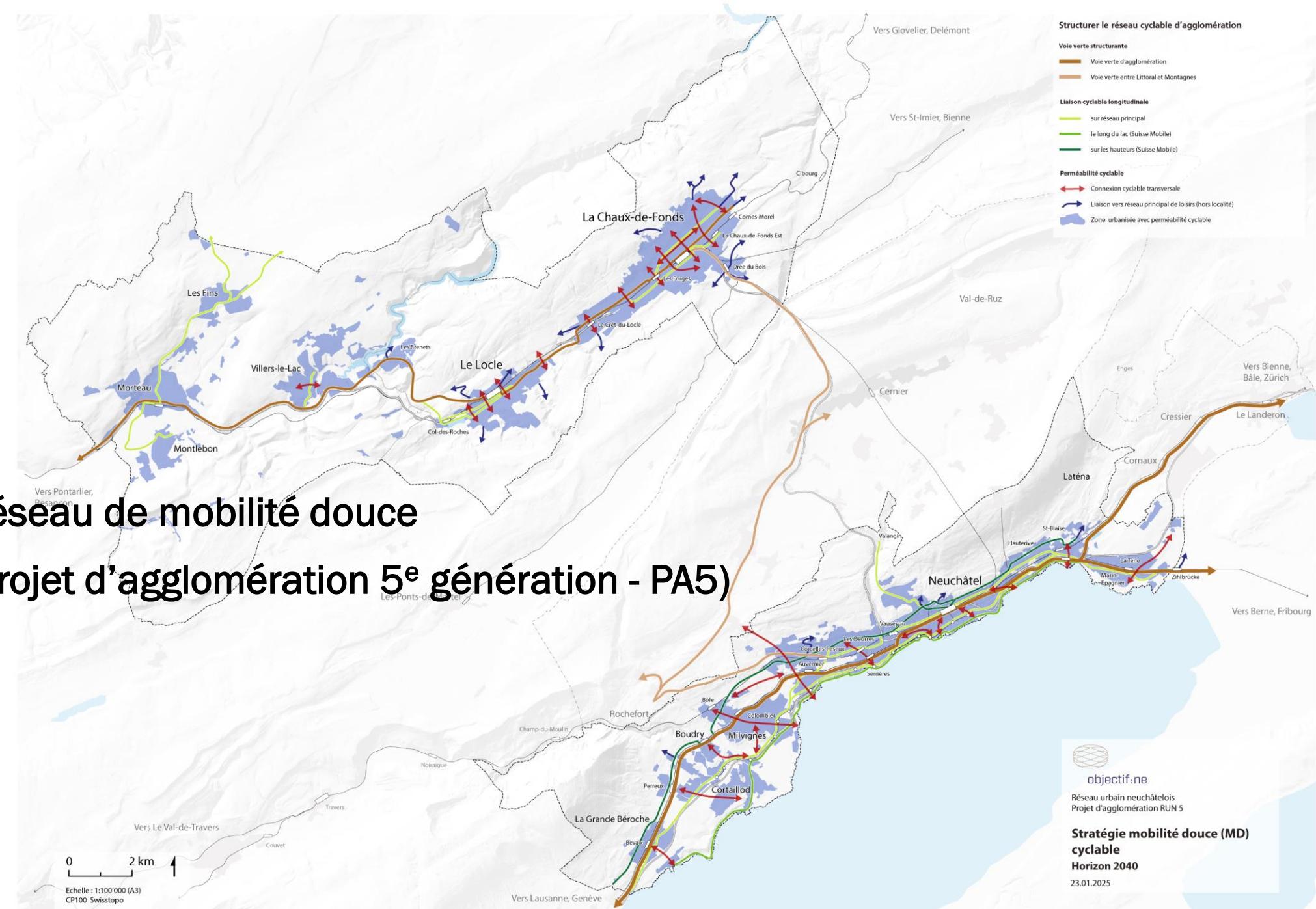
La Littorale - Historique

Objectif :

- Développement d'une voie verte structurante sur l'ensemble du Littoral neuchâtelois, cœur du réseau de mobilité douce (Projet d'agglomération 5^e génération - PA5)



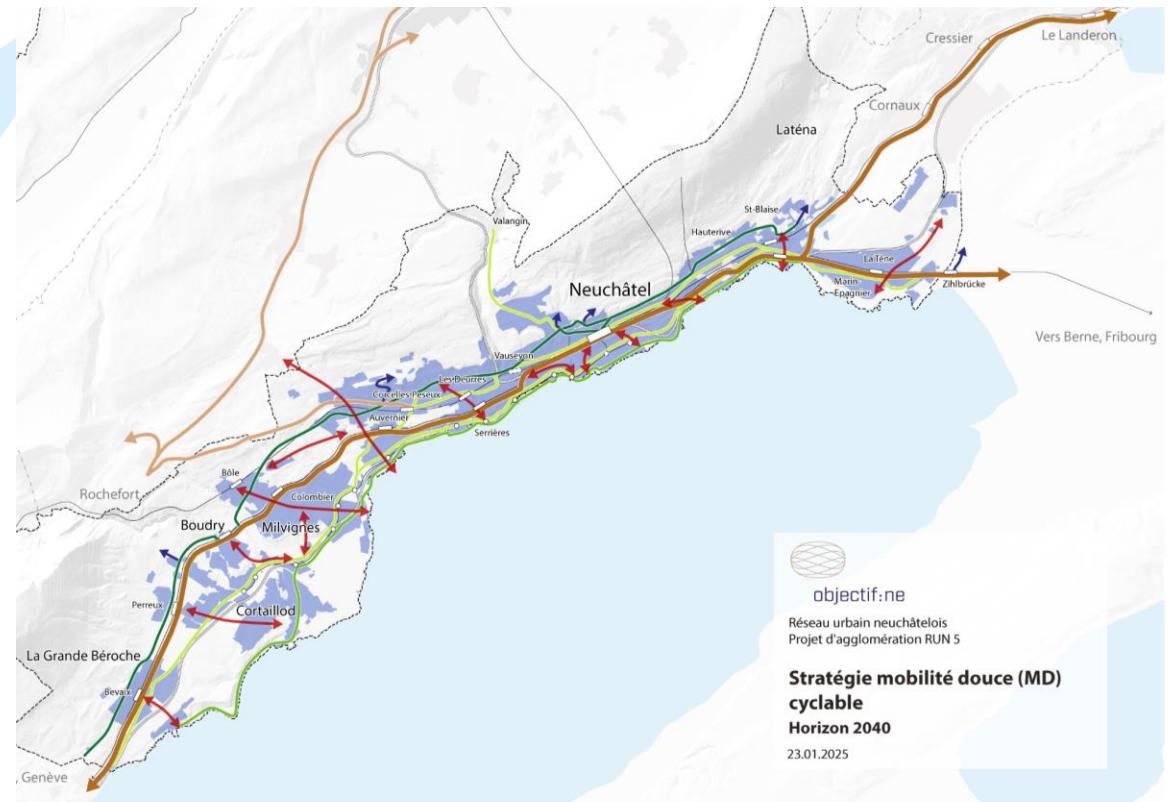
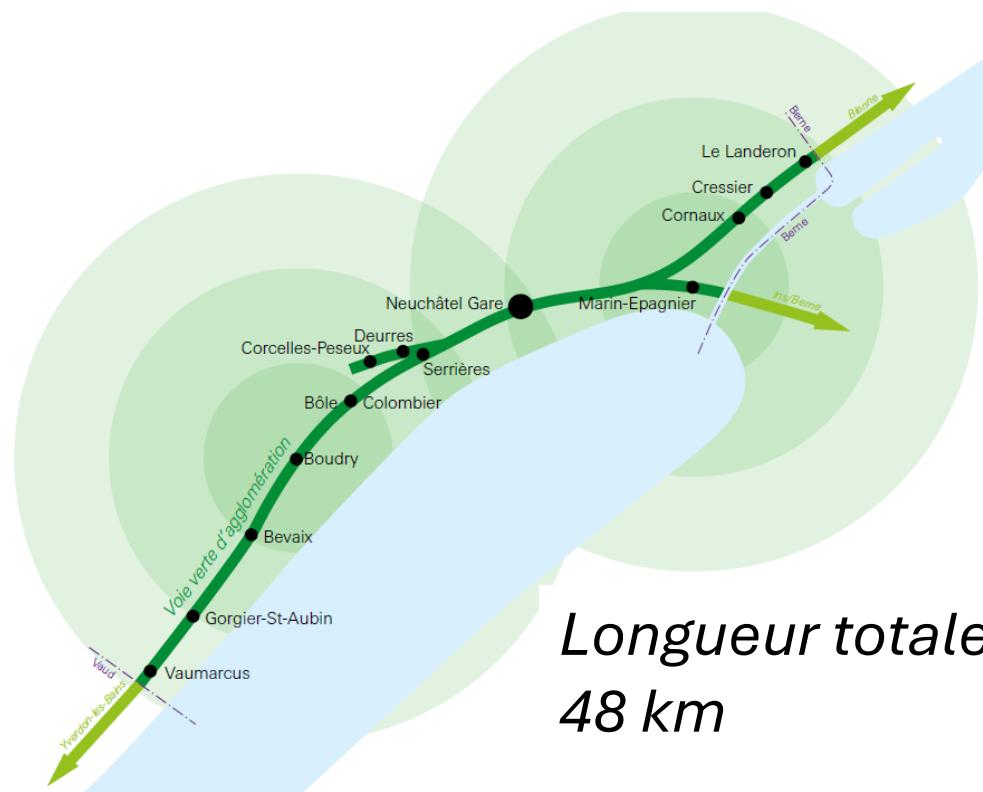
Réseau de mobilité douce (Projet d'agglomération 5^e génération - PA5)



La Littorale - Historique

Objectif :

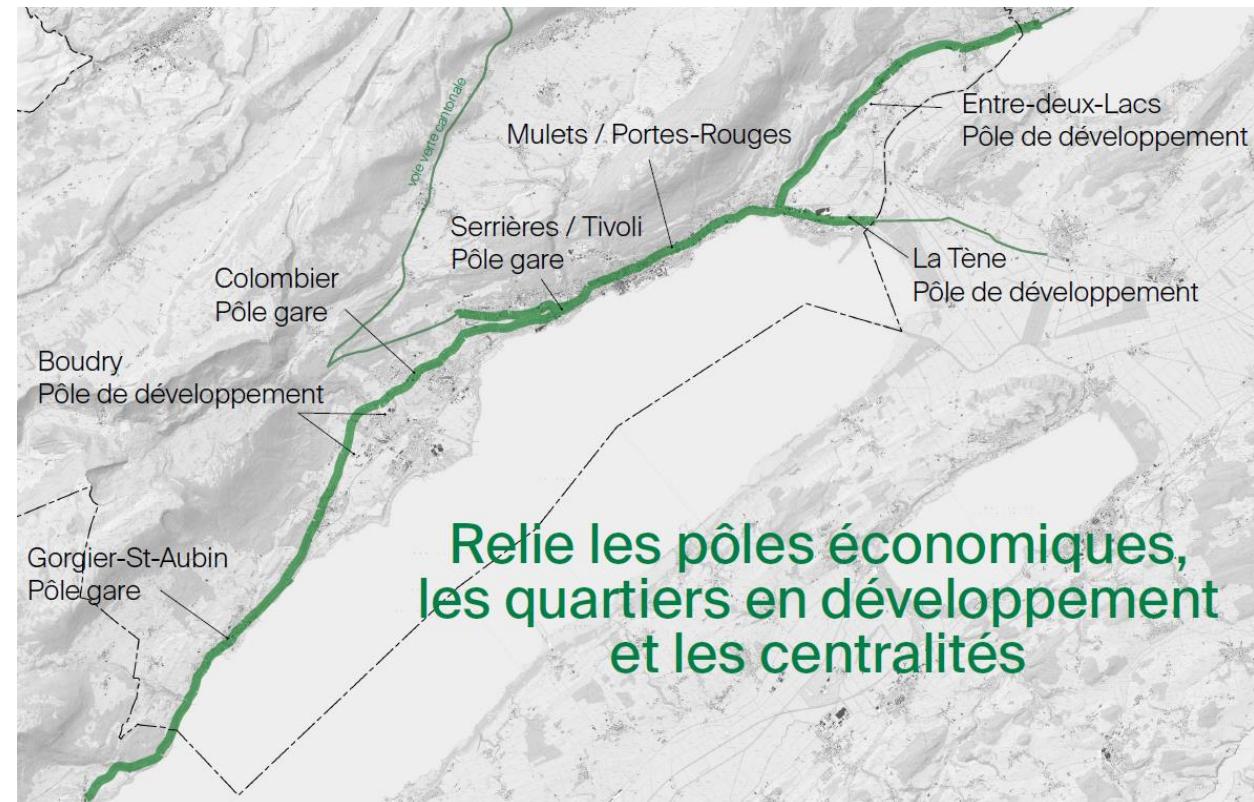
- Développement d'une voie verte structurante sur l'ensemble du Littoral neuchâtelois, cœur du réseau de mobilité douce (PA5)



La Littorale – Concept général

Quelques grands principes fondateurs

- Relier les pôles de gare et les pôles de développement
- Rassembler l'ensemble de la région
- Structurer et compléter le réseau cyclable
- Atténuer l'obstacle de la déclivité
- Contribuer aux défis climatiques



La Littorale – Concept général

Public cible

- Les **cyclistes pendulaires**, qui recherchent un itinéraire rapide, sûr et direct pour leurs trajets domicile-travail ou domicile-gare ;
- Les **cyclotouristes**, qui bénéficieront d'une infrastructure confortable et continue, garantissant une attractivité touristique renforcée pour l'ensemble de la région ;
- Les **piétons**, principalement pour des déplacements fonctionnels, profitant d'un cadre apaisé et sécurisé pour leurs trajets de proximité.

La Littorale – Concept général



La Littorale – Concept général



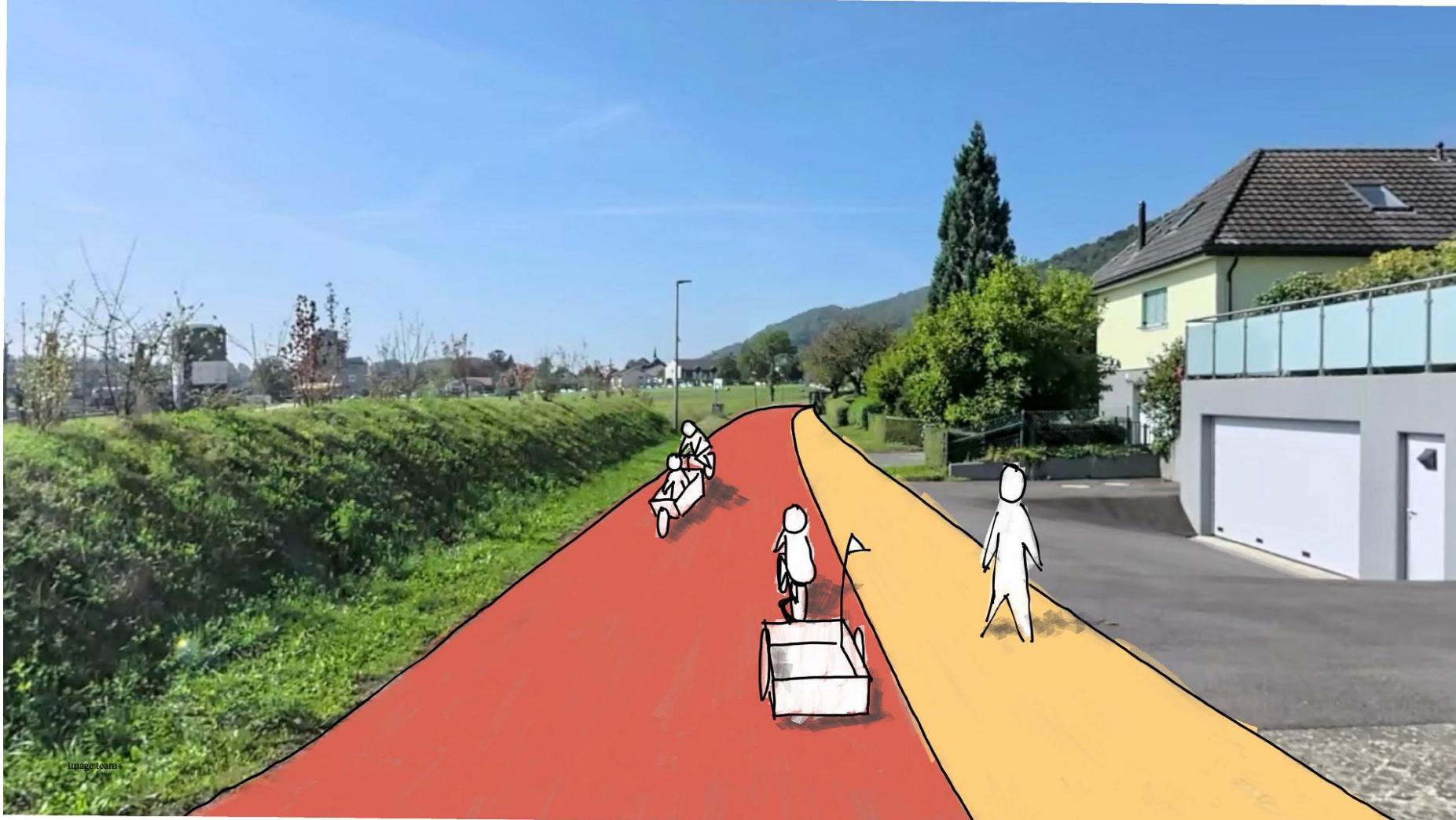
La Littorale – Concept général



La Littorale – Concept général



La Littorale – Concept général



La Littorale – Concept général

Un logo pour fédérer toute la région autour d'une infrastructure :

la littorale

La Littorale – Concept général

Un logo pour fédérer toute la région autour d'une infrastructure :



La Littorale – Concept général

Coûts à répartir entre trois échelons institutionnels

- Confédération : projets d'agglomération (30-40%)
 - Canton : crédits à solliciter
 - Communes : crédits à solliciter
- Évaluation sommaire d'ici 2040 : CHF 119 millions

Monsieur Daniel Rotsch

Conseiller communal de la Commune de
Laténa et membre des Commissions
Aménagement du territoire et Mobilité de
la Région Neuchâtel Littoral (RNL)

La Littorale – Horizons de réalisation

2025

> 1/3 réalisé



2031

> 50% réalisé



2035

> 2/3 réalisés



2035+

100% réalisés



Corcelles-Cormondrèche : La Ficelle

Saint-Blaise-Cornaux : itinéraire cyclo-pédestre

Différentes Zones 30

Le Landeron : Gare

Laténa : Gare de Marin

Neuchâtel : Les Deurres – Corcelles-Peseux Gare

La Grande Béroche : Vaumarcus – Saint-Aubin

Neuchâtel : Espace de l'Europe – Beaurivage

Neuchâtel : Passerelle de Vauseyon

Boudry : Viaduc

La Grande Béroche : Traversée de Bevaix

Tronçons restants

la littorale



30/20/10 min. de vélo

